

## **Restauration de l'Orgue de l'église Saint-Pierre - Convention avec l'État, maître d'ouvrage, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur proposition du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre, classée Monument Historique.

Cette opération, dont le Ministère de la Culture assure la maîtrise d'ouvrage s'étalera sur plusieurs années ; son coût est de l'ordre de 3 000 000 F et sa réalisation s'effectuera par tranches de travaux à hauteur de 500 000 F/an, étant précisé que la dépense se répartira de la manière suivante :

Etat (maître d'ouvrage)	150 000 F
Région de Franche-Comté	150 000 F
Département du Doubs	100 000 F
Ville de Besançon (propriétaire)	100 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre les différents partenaires, la participation financière de la Ville financée au budget 95 sera inscrite au chapitre 900.4/130.509.41040 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 100 000 F du chapitre 900.4/235. 509.41040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.